



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

\*\*\*

### FAITS DE MATCHS

\*\*\*

## PROCES-VERBAL N° 26 - 15 MAI 2025 -

\*\*\*

### SOUS-COMMISSION « LOIS DU JEU »

**Réunion téléphonique** : 15 mai 2025

**Membres participants** : M. Jonathan ROBERT, Responsable de la sous-commission « Lois du jeu »,  
Mme Michèle LE BASTARD secrétaire de séance et M. Thierry LAURENT.

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Section « Lois du jeu » de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

#### DOSSIER EXAMINÉ

**MATCH n°53201416 : AC SAINT-ROMAIN COLBOSC 1 / LE HAVRE AC 2 - U 15 - Départemental 2 /2 -  
Poule F - 14 mai 2025 à 15H 30**

Le match a été arrêté à la 55ème minute de jeu. Le score était de 3 à 0 en faveur de l'AC SAINT-ROMAIN COLBOSC 1 :

- considérant qu'à la 55ème minute de jeu le joueur n°9 de l'équipe du HAVRE AC 2 s'est blessé gravement , ce qui a nécessité l'intervention des pompiers ;
- considérant qu'après un tel choc psychologique, il était difficile de reprendre le jeu. L'arbitre bénévole a donc pris la décision d'interrompre définitivement la rencontre avec l'accord des deux équipes.

La Commission de l'Arbitrage dit que l'arbitre a pris la décision qui s'imposait et qu'il a donc fait une juste application des Lois du jeu.

Le dossier peut être transmis à la Commission Départementales des Compétitions Masculines Jeunes pour suite à donner.

La Secrétaire de séance

Le Responsable de la sous-commission  
« Lois du jeu »

Mme Michèle LE BASTARD

M. Jonathan ROBERT